

## Les stages

**Quatre types de stages** sont prévus. Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des types de stages suivants :

**Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.

**Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.

**Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion ou une surveillance constante et des soins en hébergement.

**Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

**Les stages** sont encadrés par un tuteur et par des professionnels.

Pendant les stages le formateur de l'IFSI, référent du stage, rencontre l'étudiant soit sur les lieux de stage, soit à l'institut de formation.

## Les secteurs d'activités

- Soins à domicile (Infirmière libérale)
- Etablissements de santé publics ou privés
  - Services de médecine, chirurgie et obstétrique
  - Soins de suites et de réadaptations
  - Santé Mentale, Psychiatrie
- Etablissements médico-sociaux
  - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
  - Foyer d'accueil médicalisé
- Infirmière scolaire ou d'entreprise
- Infirmière militaire



## Nous contacter

### Institut de Formations Paramédicales

89 Faubourg Saint Jean  
45000 ORLEANS

[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

**Téléphone** : 02.38.78.00.00 (de 8h à 13h)

**Fax** : 02.38.78.00.01

**Mail** : [secretariat-general@ifpm45.fr](mailto:secretariat-general@ifpm45.fr)



@IFPMOrleans



*Notre fierté, former les professionnels de demain*



## Formation d'Infirmier



2018/V1

## Infirmier, un métier

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les **situations de soins** ; concevoir et définir des **projets de soins personnalisés** ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à **promouvoir, maintenir et restaurer la santé**, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une **équipe pluriprofessionnelle**, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.



## Infirmier, une formation

### Déroulement et contenu de la formation :

La durée de la formation est de **trois années**, soit **six semestres** de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 heures. La répartition des enseignements est la suivante :

- 2100 heures de formation théorique, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures),
- 2100 heures de formation clinique.

La formation articule le contenu des unités d'enseignement réalisées en institut de formation et les apprentissages cliniques et techniques effectués en stage.

**Les unités d'enseignement** sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent 6 champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

Les 6 champs sont en relation avec **les compétences** du référentiel, selon le schéma suivant :

- **Compétence 1** : " Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier "
- **Compétence 2** : " Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers "
- **Compétence 3** : " Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens "
- **Compétence 4** : " Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique "
- **Compétence 5** : " Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs "
- **Compétence 6** : " Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins "
- **Compétence 7** : " Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle "
- **Compétence 8** : " Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques "
- **Compétence 9** : " Organiser et coordonner des interventions soignantes "
- **Compétence 10** : " Informer et former des professionnels et des personnes en formation "